

Image not found or type unknown



justification RCP et garantie financière

Par **captaindoud**, le 19/12/2019 à 09:51

Bonjour,

Peut-on demander voire exiger d'un voyageur qu'il adresse à son client une attestation en cours de validité de son assurance RCP et de sa garantie financière?

Merci de votre réponse

Guy Caillier

Par **Visiteur**, le 19/12/2019 à 10:12

Bonjour

C'est en effet possible une agence doit pouvoir justifier ces garanties auprès de ses clients.

Par **captaindoud**, le 19/12/2019 à 11:03

OK mais la question est plus subtile car "doit pouvoir" est différent de "doit" et peut-on la contraindre à fournir ladite attestation en cours de validité, c'est la seule pièce prouvant que le voyageur a bien payé ses assurances?

le code du tourisme est plus clair sur le sujet (L211-14 et 16)

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Par **captaindoud**, le **19/12/2019** à **11:05**

il faut lire "peu clair" et non "plus clair"